



EQUINATURE 48

Forme juridique : Association loi de 1901

SIREN : 539506857 APE : 9329Z

Le Mazel 48100 Antrenas

Organisme de formation agréé

Adhésion FFE : 4810008

N° déclaration DIRECCTE Occitanie : 76-48-00329-48

PRISE EN CHARGE DE STAGIAIRES PORTEURS DE HANDICAP

La présente procédure a pour objet d'organiser la prise en charge de candidats puis de stagiaires porteurs de handicap à une formation Equinature48, de sensibiliser les intervenants de l'association à la problématique du handicap, de prendre en charge ces candidats et stagiaires en lien avec les structures d'accompagnement de ces personnes dans le cadre d'un partenariat actif, et, le cas échéant, d'orienter ces futurs stagiaires vers des centres de formations au tourisme équestre susceptibles de les accueillir.

1. Sensibilisation des dirigeants et responsables de l'association, des formateurs d'Equinature 48 et des usagers d'Equinature 48

Amandine MASIP est désignée référente handicap d'Equinature 48. A partir du 12/12/2023, elle bénéficiera à ce titre d'une formation spécifique.

L'ensemble des dirigeants et formateurs d'Equinature 48 sont sensibilisés à la prise en charge de personnes porteuses de handicap à l'aide des outils proposés par la Fédération Française d'Équitation et sont accompagnés autant que de besoins par le référent handicap.

Une sensibilisation générale est délivrée à l'ensemble des usagers notamment par affichage, ainsi qu'une information collective spécifique en cas de présence sur le centre d'un stagiaire porteur de handicap.

2. Organisation du premier accueil d'un candidat à la formation

Tout candidat à la formation ATE déclarant être porteur de handicap est pris en charge dans le respect de la présente procédure.

S'il est adressé par un référent de parcours prescripteur, un premier échange avec ce dernier est mis en œuvre. Il est associé aux entretiens de recrutement. Une fiche de liaison est mise en place.

Si le candidat à la formation prend contact directement, il fait l'objet d'un entretien spécifique avec le référent handicap de l'organisme visant à déterminer si Equinature48 est en mesure de le prendre en charge au regard des exigences du métier d'accompagnateur de tourisme équestre et des aptitudes demandées pour suivre la formation. Un contact avec le référent de parcours de la personne peut intervenir avec l'accord explicite du candidat.

Dans le cas où le candidat est en mesure de suivre la formation, celle-ci est adaptée le cas échéant à la nature du handicap.

Si Equinature48 n'est pas en mesure d'accompagner le candidat, celui-ci est orienté vers une structure spécifique.

3. Accessibilité des locaux et adaptation des équipements

Le centre de formation est accessible aux personnes porteuses de handicap.

Tous les locaux et toutes les installations techniques sont accessibles, dans la limite des équipements spécifiques liés à la pratique de l'équitation et du tourisme équestre.

4. Adaptations pédagogiques et accompagnement du candidat

Dans le cas où un stagiaire dont le handicap est compatible avec la pratique de l'équitation d'extérieure telle qu'Equinature 48 est en capacité de la mettre en œuvre, les conditions de déroulement de la formation et les adaptations nécessaires sont définies avec le référent handicap de l'association et les formateurs, et le cas échéant avec le référent de parcours.

Une attention particulière est portée aux modalités d'organisation de la mise en situation professionnelle (stage en entreprise).

5. Analyse des besoins spécifiques du stagiaire inscrit en formation

A l'issue des tests d'entrée et au vu de la durée de formation préconisée par le jury, le coordonnateur de formation définit l'organisation des modules et leur durée en fonction des besoins du stagiaire, ainsi que les modalités d'adaptation pédagogique si nécessaire. Tous ces déterminants sont formalisés dans le livret de formation de la Fédération Française d'Équitation.

6. Orientation du stagiaire vers une structure dédiée en cas d'impossibilité pour Equinature48 de l'accueillir

En cas d'impossibilité pour Equinature48 d'accueillir un candidat, ce dernier est orienté vers une structure dédiée à l'accompagnement des personnes porteuses de handicap et vers un centre de formation au tourisme équestre susceptible de prendre en charge des stagiaires nécessitant une accessibilité spécifique des locaux et équipements et une adaptation importante des modalités de formation et d'examens.

Organismes d'accompagnement :

CAP EMPLOI Lozère

4 rue Gutenberg 48000 MENDE Tél. : 04 66 32 64 83 Courriel :
accueil@capemploilozere.fr

Missions locales

Maison départementale des personnes handicapées – Maison de l'autonomie
6, avenue du Père Coudrin 48 000 Mende Tél. : 04 66 49 60 70

AGEFIPH

Immeuble Antalya - Zac Antigone 19 Avenue Jacques Cartier - CS 19008
34967 Montpellier Tél. : 0801 123 456

Liste des centres de formation partenaires de la Fédération Française d'Équitation détenant le Brevet fédéral d'encadrement Équi-handi :

12 - Ferme Equestre DE DAOUDOU

Marie-Pascale GAUFFRE : Handicap moteur et sensoriel – Handicap mental

30 - ECURIES DE BELLE COSTE

Julien ESPIC : Handicap mental

Jean Pierre GUEZ : Handicap mental

30 - LE MAS DE L ESPIGUETTE

Claryce SAUVAN : Handicap mental – Handicap moteur et sensoriel

30 - C E DE MAGALI

Valérie PHILIBERT : Handicap mental

30 - DOMAINE EQU DE MARUEJOLS

Marie-Pierre CHARTIER : Handicap mental

30 - C E LES CHEVAUX DE L EMOTION

Fanny LORIA : Handicap mental

31 - EQUI LIBRE MIDI PYRENEES

MAFFRE Dolly : Handicap moteur et sensoriel – Handicap mental

34 - LE REGANEL

Frédérique BLANCHARD : Handicap moteur et sensoriel – Handicap mental

46 - ETRIER DE CAHORS BEGOUX

Cécile TALOU : Handicap mental

66 - SANT JORDI

Annelise LATRICHE : Handicap moteur et sensoriel – Handicap mental

66 - E E DE RIVESALTES

Karine COTAINA : Handicap mental

66 - CENTRE D'EQUITHERAPIE LES PARDALETS

Corinne TROJKO : Handicap moteur et sensoriel – Handicap mental

* * *